

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 25 mars 2026
Date d'affichage/publication : le 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de membres présents : 28
Absent : 0

Suite à la démission de quatre conseillers, le conseil compte 29 membres en exercice à la date de la présente séance

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Nicolas LEDRUE, , Monsieur ROUX Sébastien, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur Thibaut THERBY, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christophe HANCQ

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut THERBY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Institutions et vie politique

Désignation des représentants (5.3)

DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DE L'ASSOCIATION « AVENIR EUROPEEN LYSSOIS »

Les statuts de l'Association « Avenir Européen Lyssois » (Comité de Jumelage) prévoient la désignation par le Conseil municipal, outre le Maire, de trois membres de droit.

Les mandats de ces membres étant arrivés à expiration suite au renouvellement du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026, il convient, par conséquent, de désigner nos nouveaux représentants.

Il vous est proposé, à cet effet, les candidatures de :

- ✓ M. Thibaut THERBY
- ✓ Mme Marie-France SEYS
- ✓ M. Geoffrey BOSSU

Votants : 29

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- | | |
|-------------------------|---------|
| ✓ M. Thibaut THERBY | 29 voix |
| ✓ Mme Marie-France SEYS | 29 voix |
| ✓ M. Geoffrey BOSSU | 29 voix |

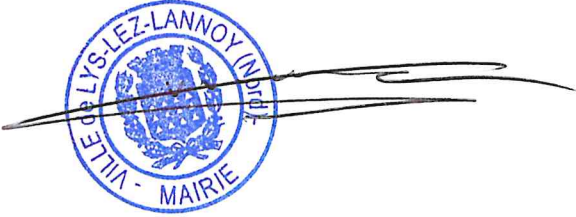
M. Thibaut THERBY, Mme Marie-France SEYS et M. Geoffrey BOSSU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont désignés pour représenter la commune au sein de l'association « Avenir Européen Lyssois »

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Thibaut THERBY

